

Un tas d'ordures qui nourrit son homme

ON trouve des pépites dans les déchets varois. Condamné, en 2011, à 448 amendes et 174 contraventions, le tout pour un paquet-cadeau de 1 million d'euros, après avoir enfoui illégalement des milliers de tonnes de déchets, le groupe Pizzorno est décidément distrait : il a aussi enfoui quelques millions d'euros de surfacturation dans sa poche. Alors qu'ils regardaient ailleurs depuis des années, les élus du Smiddev, un syndicat mixte qui regroupe six communes, dont Saint-Raphaël et Fréjus, se sont décidés à éplucher les comptes. Surprise : Pizzorno leur doit un bon tas de pognon. En mai 2012, un rapport comptable de 14 pages, commandé par les élus, pointait plusieurs bizarreries.

Dette au rebut

D'une part, des investissements payés par les communes n'ont pas été réalisés par Pizzorno : il s'agissait de moderniser la méga-décharge de Bagnols-en-Forêt, celle-là même où Pizzorno enfouissait ses déchets illégaux, et qui a fermé depuis le procès. D'autre part, le roi des ordures se faisait beaucoup trop de beurre : au-delà d'un certain bénéfice, le contrat prévoyait que les tarifs soient revus à la baisse. Mais personne n'y a pensé et Pizzorno a enfourné « *un surcroît de recettes* ». « *Le montant global des sommes trop perçues de 2003 à 2010 s'élève à 6,5 millions d'euros* », conclut le rapport. Le tout payé par les communes à coups d'impôts locaux. Pas mal, sachant que le groupe de Francis Pizzorno a le monopole dans le

Var et gère les ordures d'une centaine d'autres communes... Avec la même rigueur chevillée à la benne ?

Une nouvelle enquête préliminaire est en cours, au parquet de Draguignan, pour sa gestion d'une autre méga-décharge, celle de Balançon. Depuis quarante ans, ce site charmant accumule des montagnes d'ordures en pleine réserve naturelle des Maures (la réserve a été créée après la décharge...). Là encore, la justice soupçonne des entreposages sans les traitements adéquats. Calomnie ! Notre géant de la poubelle sait y faire, au contraire : quand une décharge sent vraiment trop fort, il vaporise des huiles essentielles au bon parfum de garigue – et ce n'est pas un poison d'avril...

Le cœur sur la main, Papy Francis, 74 ans aux prunes, vaporise aussi son oseille dans les clubs de rugby, de foot et autres œuvres chères aux édiles du département. Et il sait entretenir l'amitié : depuis 2008, l'utile François Léotard émerge à 120 000 euros par an au sein de son conseil d'administration.

Décharge de responsabilité

Au mieux avec les maires de Saint-Raphaël et de Fréjus, le bon Francis ne s'était jamais fait chicaner. Mais, puisque la justice s'en mêle, les élus sont bien obligés de se réveiller. Sans trop bousculer le roi de la poubelle : les pourparlers traînent depuis des mois pour transiger sur la somme à rembourser. Pizzorno a « *une interprétation différente du Smiddev* », explique le porte-parole du groupe au « Canard ». « *Je crains qu'on n'aboutisse à une toute petite somme* », peste Michel Tosan, maire de Bagnols-en-Forêt, élu en 2008, qui avait porté plainte pour les déchets illégaux. D'une patience d'ange, les autres édiles avaient attendu le dernier moment pour se porter partie civile...

Ils n'aiment pas faire les poubelles ?

Isabelle Barré

Un gros Piz-aller

TOUT ne va pas si mal pour Pizzorno. Sa condamnation pour pollution ne l'a pas empêché de remporter un énorme marché avec le groupe Idex, en décembre dernier, pour exploiter l'incinérateur de Toulon : 470 millions d'euros sur dix-huit ans ! La compétence, ça n'a pas de prix.